



ACCOMPAGNANT EDUCATIF PETITE ENFANCE

Code RNCP : 38565
Certicateur : MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Date d'échéance de l'enregistrement : 31-12-2028

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Préparer un diplôme de niveau 3 en petite enfance, et acquérir les compétences professionnelles indispensables au métier d'AEPE, auprès des 0-3 ans et des 3-6 ans.

DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

La formation se déroule en un **1 an** si l'apprenant possède déjà un diplôme de niveau 3 ou plus (CAP, BEP, BAC, etc.). Dans le cas contraire, la formation se déroule sur **2 ans**.

Les cours sont dispensés de **septembre à juin** en alternant formation théorique et formation pratique.

L'enseignement théorique se déroule sur environ 400 h/an au centre de formation et minimum 448h en situation professionnelle (stage ou apprentissage) :

- **Formation continue** : minimum 14 semaines de stage
- **Formation par apprentissage** : les apprenti(e)s réalisent leur formation pratique chez leur employeur, plus un stage de 3 semaines (minimum 96h) dans une autre structure pour découvrir le 2ème public (0-3 ans ou 3-6 ans).

EQUIVALENCES, PASSERELLES

- Les candidats avec un diplôme supérieur au brevet sont dispensés des enseignements généraux (maths, français, histoire-géo, EPS).
- S'ils ont un CAP, BEP ou Bac Pro, avant le CAP AEPE ils sont également dispensés de PSE.
- Certaines dispenses d'enseignements professionnels peuvent être accordés aux titulaires d'un des diplômes suivants : CPJEPS, ADVF, BEPA SP, CAP SAPVER, BEP ASSP ou MC AD.

LE MÉTIER

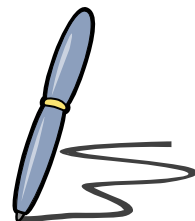
L'Accompagnant Educatif Petite Enfance est un professionnel de l'accueil et de l'encadrement des enfants de moins de 6 ans. Soucieux de répondre à leurs besoins fondamentaux, il réalise des **activités de soins quotidiens** (alimentation, soins d'hygiène, sécurité). Il réalise des **activités d'éveil** contribuant à leur développement affectif et intellectuel et à leur autonomie. Il assure également **l'entretien des locaux et des équipements**.

OÙ L'EXERCER ?

Dans les établissements d'accueil du jeune enfants (EAJE) tels que :

- Les multi accueils
- Les jardins d'enfants
- Les halte-garderie
- Les centres sociaux, les crèches et les micro-crèches, etc.
- Dans les écoles maternelles, en classe ou en périscolaire
- Au domicile des parents ou d'une assistante maternelle, dans une maison d'assistants maternelles (MAM)

COMMENT S'INSCRIRE À LA FORMATION ?



PRÉREQUIS

- Pour la formation continue, être âgé de 17 ans minimum au démarrage de la formation, 15 ans pour la formation par apprentissage
- Aucun prérequis de diplôme n'est exigé pour accéder à la formation.



DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

Envoi des informations sur la formation et des modalités d'accès à la formation au maximum dans les 15 jours suivant le 1er contact.



MODALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

Entre janvier et la rentrée de septembre et avant toute validation du dossier d'inscription, les candidats passent des tests de positionnement lors d'un entretien avec la responsable de formation.



ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Les locaux sont desservis par les transports en commun (bus) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Des adaptations pédagogiques sont possibles pour les personnes en situation de handicap et/ou avec des difficultés d'apprentissage.



TARIFS

- Le tarif horaire est de 6,70€ + frais d'inscription. Le nombre d'heures est défini en fonction du parcours de formation adapté au profil de chaque stagiaire.
- La formation est gratuite pour l'apprenti, le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO dont dépend l'entreprise, sans reste à charge pour l'employeur. Les éventuels frais d'hébergement, de repas et de transport restent tout ou partie à la charge de l'apprenti.



FINANCEMENT DE LA FORMATION

- Mobiliser votre compte personnel de formation (CPF) et contacter votre conseiller Pôle Emploi/Cap Emploi pour le complément
- Bénéficier du plan de formation de votre entreprise (PFE)
- Recourir au contrat de professionnalisation, ou au dispositif Transition Pro
- Contrat d'apprentissage

Nous consulter pour connaître les possibilités de financement les plus adaptées à votre situation

PROGRAMME DÉTAILLÉ DU CAP AEPE

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

BLOC 1 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU JEUNE ENFANT (210 H)

Objectifs : accompagner l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages, prendre soin de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnelle à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser les soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

Formation PSC1 (premier secours)

Formation PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique)

BLOC 2 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL COLLECTIF (32 H)

Objectifs : savoir exercer son activité en école maternelle, en EAJE et en ACM

- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement (réseau enfants-parents-professionnels)
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et locaux en école maternelle

BLOC 3 : EXERCER SON ACTIVITÉ EN ACCUEIL INDIVIDUEL (59 H)

Objectifs : savoir exercer son activité à domicile, celui des parents ou en maison d'assistants maternels

- Organiser son action
- Négocier le cadre de l'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

CHEF D'ŒUVRE (35 H)

- Accompagnement à la mise en œuvre d'un projet collectif

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- Français, histoire géographie et enseignement moral et civique
- Mathématiques et physique chimie
- Education physique et sportive

Ces enseignements généraux ne concernent que les candidats sans diplôme supérieur après le brevet.

- PSE – Prévention – Sécurité – Environnement (35h)

Cette épreuve concerne que les candidats sans CAP, BEP ou Bac Pro

MODALITÉS D'ÉVALUATION

1 épreuve orale de 25min sur la présentation d'un soin quotidien et l'accompagnement de l'enfant dans ses découvertes et ses apprentissages

1 épreuve écrite d'1h30 sur la compétence « exercer son activité en accueil collectif »

1 épreuve orale de 2h (dont 1h30 de préparation) sur la présentation d'un projet d'accueil

1 épreuve orale de 10 min. Cette épreuve concerne que les apprenti(e)s.

Epreuve écrite et orale de 2h25
Epreuve écrite de 1h30
Epreuve écrite de 1h

Epreuve écrite d'1h

INDIVIDUALISATION DE PARCOURS ET ACCOMPAGNEMENT À LA RÉUSSITE



Préparation à la certification – 21h

- Examens blancs et révisions

Préparer son avenir – 14h :

- Atelier CV, lettre de motivation, élaboration de son projet professionnel

Suivi des apprentissages :

La continuité pédagogique entre le centre de formation et le milieu professionnel se fera à l'aide d'un livret de formation ou d'apprentissage. Des évaluations tout au long de l'année sont prévues pour suivre les apprentissages, ainsi que des entretiens individuels réguliers.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES



La formation se déroule en alternance, les apprenants acquièrent une véritable expérience professionnelle au cours de leur cursus.

Pour développer les savoirs et savoir-faire mais aussi les savoir-être, nous utilisons une pédagogie active basée sur le vécu en entreprise, des échanges et des débats, des mises en situation sur des plateaux techniques.

MODALITÉS D'ÉVALUATION



L'obtention du CAP se fait après validation des épreuves professionnelles et des épreuves générales par le Ministère de l'Éducation Nationale, lors d'évaluations terminales.



ET APRÈS LA FORMATION ?

POURSUITES D'ÉTUDE

Possibilité de **poursuivre des études** avec un bac professionnel (BAC PRO SAPAT ou ASSP par exemple), ou **d'intégrer des formations** préparant à des diplômes d'état du secteur sanitaire et social : DEAES Accompagnant Éducatif et Social, DEAP Auxiliaire Puéricultrice, etc.

DEBOUCHES PROFESSIONNELS

Accès direct à l'emploi en école maternelle, en crèche, en Service d'Aide à Domicile, etc.

Création d'une activité professionnelle assistante Maternelle Agrée en accueil individuel ou collectif en MAM et Assistante Familiale

Passage de concours (ATSEM par exemple)

CONTACTS



LYCEE PROFESSIONNEL
CENTRE DE FORMATION CONTINUE ET UFA
684 RUE DE LA MAIRIE
88270 HAROL

Contact du lundi au vendredi
de 8:30 à 12:30 et de 13:30 à 16:30



03 29 66 84 23



www.leap-harol.fr



harol@cneap.fr